

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 février 2020 à 9 h 00
en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158,
rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
 - 3.1 KANO (PAE)
 - 3.2 CAMM Construction d'abris et de micro-maisons (PAE)
 - 3.3 Défi OSEntreprendre (Don)
 - 3.4 3^e édition Salon AAA (Don)
 - 3.5 Club Les Amoureux de la motoneige (Don / Événement)
 - 3.6 Éole en musique 2020 (Don / Événement)
 - 3.7 Association des chasseurs et pêcheurs de Matane (Dév. agricole)
4. Financement d'un stage en production ovine été 2020 – budget autorisé en 2019 (résolution 464-08-19)
5. Modification de résolutions (352-06-19 et 446-07-19)
6. Formation Combeq 2020
7. État de situation - Marché public
8. Réseau Accès Crédit – Proposition d'un partenariat financier dédié au développement entrepreneurial
9. Offre de service à Services Québec – Entente pour le soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2020-2021
10. Dépôt d'une demande de subvention à la formation d'Emploi-Québec – Formation "Succès-Relève pour les futurs et nouveaux entrepreneurs"
11. Renouvellement du Contrat de service Cloud LINKKIsolution échéance le 4 février 2020 – Indice de complexité économique (cartographie)
12. Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM)
 - 12.1 Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, les 3 et 4 juin 2020 au Palais des congrès de Montréal
 - 12.2 Organisation d'une formation pour le personnel de la MRC, des municipalités et pour les élus
 - 12.3 Incorporation du SANAM
13. Comité d'admissibilité au transport adapté de la MRC de La Matanie – Désignation des membres et de l'officier délégué ayant le pouvoir d'admettre temporairement les usagers
14. Édifice de La Matanie
 - 14.1 Mandat – Réaménagement de la réception de la MRC

- 14.2 Mandat – Remplacement du panneau de contrôle incendie, annonciateur et ajout de klaxon
15. Autorisation d'achats – Remplacement d'ordinateurs
16. Société d'histoire et de généalogie de Matane – Abonnement et adhésion 2020
17. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Autorisation à la ville de Matane de déposer une demande conjointe
18. Entente de collaboration et d'utilisation de données entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les huit MRC du BSL concernant les milieux humides
19. Varia
20. Période de questions
21. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 92-02-20

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 93-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CAMM CONSTRUCTION D'ABRIS ET DE MICRO-MAISONS)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- CAMM Construction d'abris et de micro-maisons – participation au Salon de l'habitation et du plein-air Expert Maison du 27 au 29 mars 2020 à Rivière-du-Loup: subvention de 1 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 94-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DÉFI OSEntreprendre)

CONSIDÉRANT QUE le mouvement québécois Défi OSEntreprendre fait rayonner les initiatives entrepreneuriales, se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement est à organiser le 22^e Défi OSEntreprendre et sollicite les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le service du développement économique de la MRC accompagne le déploiement dans La Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Défi OSEntreprendre Bas-Saint-Laurent – Activité de reconnaissance régionale, le 24 avril 2020 au Parc du Mont Saint-Mathieu : 1 500 \$ *volet Partenariat*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 95-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SALON AÎNÉS ACTIFS EN ACTION)

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action MADA de la MRC de La Matanie prévoit le soutien à l'organisation du Salon Aînés Actifs en Action (Salon AAA) et que le service de développement territorial prévoit de façon biennale un soutien financier au projet;

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Club des 50 ans et plus de Saint-Jérôme-de-Matane – 3^e édition du Salon AAA, le 2 mai 2020 à la Polyvalente de Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 96-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CLUB LES AMOUREUX DE LA MOTONEIGE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Club Les Amoureux de la motoneige – Méga Drag 2020, le 14 mars 2020 à l'aéroport de Matane : 1 000 \$ volet *Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Club Les Amoureux de la motoneige – Méga Drag 2020, le 14 mars 2020 à l'aéroport de Matane : 2 000 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 97-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE MATANE)

CONSIDÉRANT la proposition du conseiller en développement agricole, en lien avec l'organisation et la promotion des activités d'initiation aux PNFL, prévues en 2020 en collaboration avec l'Association des chasseurs et pêcheurs de Matane, notamment la disponibilité de locaux pour permettre la présentation de la théorie tout comme la séance d'identification suite à la récolte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *mise en valeur de l'agriculture* :

- Association des chasseurs et pêcheurs de Matane – partenariat pour activités d'initiation et de cueillette de produits forestiers non-ligneux : 350 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 98-02-20

FINANCEMENT DE STAGES EN PRODUCTION OVINE 2020

CONSIDÉRANT le projet en production ovine que l'IREQ et la MRC de La Matanie souhaitent voir implanter sur le territoire dans le cadre de la Stratégie de développement agricole;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller en développement agricole de la MRC constate le besoin de développement d'outils de formation et de mentorat pour mieux aguerrir nos futurs producteurs ovins qui démarreront leur projet d'entreprise et, qu'à ces fins, il y a lieu d'envisager des stages d'une durée de 12 semaines de 35 heures auprès d'entreprises ovines locales déjà bien établies en Matanie, le coût total d'un stage étant estimé à 10 500 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 464-08-19 réservant un montant de 14 765,64 \$, à partir du FDT pour l'exercice 2019, pour permettre trois stages en lien avec le projet de production ovine, d'un montant maximum de 4 921,88 \$ par stage, soit l'équivalent de 75 % du salaire minimum et contributions;

CONSIDÉRANT la collaboration avec Services Québec qui financera 85 % du montant additionnel en salaire et avantages sociaux requis, et que le 15 % sera à la charge du milieu recevant le stagiaire;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à la signature d'une convention de stage avec le producteur agricole et maître de stage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de stage réalisé en 2019, que le premier stage pourrait débuter en mai ou juin 2020 et, qu'à cet effet, il y a lieu de reconduire le financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une dérogation à la politique et une contribution financière pour un maximum de trois stages comme suit :

- Développement d'une filière ovine en Matanie – projet de stages en production ovine : subvention totalisant 14 765,64 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Acquisition/Relève*, soit trois (3) montants de 4 921,88 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 99-02-20

MODIFICATION DE RÉSOLUTIONS (352-06-19 ET 446-07-19)

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 352-06-19 et 446-07-19 relatives à des contributions financières pour, entre autres, l'entreprise Les Vertigineux de monsieur Tommy Ferlatte en lien avec le projet « Tour de la Gaspésie »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a subi une perte totale de ses équipements de tournage et le propriétaire a dû mettre fin aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Ferlatte désire poursuivre, à titre de travailleur autonome, la réalisation du film promotionnel sur la thématique « Tour de la Gaspésie » pour lequel il avait des engagements, en louant les équipements requis auprès de divers fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif autorise la modification aux résolutions numéros 352-06-19 et 446-07-19 afin de maintenir les aides financières, au nom de monsieur Tommy Ferlatte, accordées pour le projet de film « Tour de la Gaspésie » dont la parution en salle est prévue pour 2021-2022 selon un nouvel échéancier;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 100-02-20

CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – 30 AVRIL AU 2 MAI 2020 À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT le Congrès 2020 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2020 à La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'intérêt des inspecteurs en bâtiments de la MRC à participer au congrès en lien avec leur travail;

CONSIDÉRANT les budgets alloués et la recommandation du directeur du service d'autoriser deux personnes à assister au congrès pour ramener le maximum d'informations pertinentes pour le bénéfice du service et des collègues de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard et monsieur Daniel Charette, inspecteurs en bâtiment, à participer au Congrès 2020 de la COMBEQ du 30 avril au 2 mai 2020 à La Malbaie;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, le covoiturage étant requis.

ADOPTÉE

État de situation – Marché public

Monsieur Olivier Banville fait état de l'avancement du projet en discussions pour la relocalisation du marché public avec des représentants du Comité centre-ville, des Saveurs de La Matanie, de la ville de Matane et, pour la MRC, le conseiller en développement aux entreprises et lui-même.

Les besoins ont été définis, des esquisses et des scénarios sont en cours d'élaboration pour l'aménagement d'un bâtiment. La localisation envisagée étant Place des Rochelais, tenant compte des droits de propriété, des discussions doivent avoir lieu rapidement avec la ville de Matane.

RÉSOLUTION 101-02-20

RÉSEAU ACCÈS CRÉDIT – PROPOSITION D'UN PARTENARIAT FINANCIER DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL – RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT la proposition du Réseau Accès Crédit (RAC) pour un partenariat financier dédié au développement entrepreneurial dans quatre MRC du Bas-Saint-Laurent (Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie);

CONSIDÉRANT QUE le RAC est un organisme de micro-crédit, appelé au Québec le crédit communautaire, membre du Réseau MicroEntreprendre;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au crédit est sous forme de prêts consentis à taux et à termes avantageux pouvant aller jusqu'à 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le RAC soutient des personnes ou des entrepreneurs qui veulent, et ont le potentiel pour réaliser un projet d'entreprises, mais n'ont pas accès au financement traditionnel ou ont besoin de compléter le financement déjà obtenu;

CONSIDÉRANT la confirmation par le personnel du service de développement économique de la MRC de l'utilisation et de la complémentarité de ce service de micro-crédit notamment pour les personnes bénéficiant de la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE les différents objectifs du RAC lui confèrent à la fois un rôle social et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande favorablement au Conseil d'accepter le partenariat financier proposé par Réseau Accès Crédit (micro-crédit) au montant de 20 000 \$, dont un montant de 15 000 \$ sera réservé et dédié aux projets du territoire de la MRC de La Matanie qui se démarquent par leur apport à la communauté locale plutôt qu'au rendement potentiel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 102-02-20

OFFRE DE SERVICE À SERVICES QUÉBEC – ENTENTE POUR LE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour le service aux travailleurs autonomes et le soutien des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent de Services Québec a manifesté son intérêt pour conclure une nouvelle entente, pour le période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome (STA) avec la MRC de La Matanie dans une lettre datée du 23 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite poursuivre son implication de la mesure STA laquelle participe à sa mission de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance du Guide de présentation d'une offre de services 2020-2021 de Services Québec Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à conclure vise à supporter dix-huit (18) projets d'entreprises présentés par au moins dix-huit (18) promoteurs participant à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire prévu pour chacun des participants est majoré à 1 943 \$, pour un montant annuel total de 34 974 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la transmission de la proposition d'offre de service préparée par madame Karine Lévesque, agente de développement économique, en vue de la conclusion d'une entente de service avec Services Québec pour la mesure de Soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer l'entente de service à intervenir entre la MRC de La Matanie et Services Québec région Bas-Saint-Laurent;

QUE madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, ou madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice de la gestion financière, soient et sont autorisées à signer les demandes de versement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 103-02-20

ENTENTE DE SUBVENTION À LA FORMATION D'EMPLOI-QUÉBEC – FORMATION « SUCCÈS-RELEVÉ POUR LES FUTURS ET NOUVEAUX ENTREPRENEURS »

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC de La Matanie offre, depuis octobre 2019, une formation pour les futurs et nouveaux entrepreneurs par le CTEQ, une approche qui permet de mieux comprendre les étapes d'acquisition et de fonctionnement d'une entreprise pour 15 participants;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de cette formation est de 7 275,00 \$ et que la MRC est admissible à une subvention à la formation d'Emploi-Québec couvrant 50% du coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Entente de subvention à Emploi-Québec pour la formation « Succès-Relève pour les futurs et nouveaux entrepreneurs »;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer ladite entente et autres documents requis en l'absence de la directrice du développement économique et territorial, madame Isabelle Gauthier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 104-02-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE *CLOUD LINKKISOLUTION* ÉCHÉANCE LE 4 FÉVRIER 2020 – INDICE DE COMPLEXITÉ ÉCONOMIQUE (CARTOGRAPHIE COMMUNE : BSL EST)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-01-18 relative à la participation de la MRC au projet « Stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises en production de biens-indices »;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 91-02-18 et 666-11-18 autorisant la MRC de La Matanie, à titre de responsable du projet et de principal gestionnaire en

son nom et ceux de ses partenaires (La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette), à être signataire du contrat de service *Cloud LINKKI solution* avec le fournisseur MCD inc. pour et au nom des quatre MRC participantes;

CONSIDÉRANT la disposition du contrat avec MCD inc./Linkki solution indiquant le coût de l'année 2, au montant de 20 867 \$ avant les taxes applicables, relativement aux frais d'abonnement et d'utilisation en ligne de la cartographie intégrée commune : Bas-Saint-Laurent Est (pour 4 licences, soit une pour chacune des MRC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement du contrat de service *Cloud LINKKIsolution* à compter du 4 février 2020;

D'autoriser le paiement (année 2) à MCD inc./Linkki solution, au montant de 20 867 \$ plus les taxes applicables, et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat selon les paramètres convenus;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 105-02-20

SANAM – SALON DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION AU QUÉBEC, LES 3 ET 4 JUIN 2020 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la participation au Salon l'immigration et de l'intégration au Québec qui se tiendra les 3 et 4 juin 2020 au Palais des Congrès de Montréal, fait partie du plan d'action du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) et a été autorisée par le Comité directeur composé de représentants des bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT la collaboration avec FIDEL qui assumera 50 % du montant pour participer aux frais du kiosque et y délèguera madame Lucie Dumas qui accompagnera madame Sandrine Edmond, agente de développement en attractivité et intégration au SANAM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est fiduciaire pour le SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale de la MRC de La Matanie à procéder à la signature du contrat de réservation d'un emplacement, pour le SANAM, au Salon l'immigration et de l'intégration au Québec les 3 et 4 juin 2020 à Montréal au montant de 3 110 \$ plus les taxes applicables, à même le budget du SANAM;

D'autoriser le paiement des frais de kiosque ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 106-02-20

SANAM – ORGANISATION D'UNE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE LA MRC, DES MUNICIPALITÉS ET POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE les membres du personnel de la MRC peuvent être amenés à travailler en relation avec des citoyens ou des collègues issus de minorités ethnoculturelles ou de l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE les élus et professionnels de la MRC qui travaillent à l'élaboration de politiques et de projets, prenant en compte les besoins des citoyens et des enjeux socio-économiques de développement, pourraient bénéficier d'une formation en relations interculturelles;

CONSIDÉRANT QUE la diversité culturelle est en augmentation sur notre territoire et la rareté de main-d'œuvre amène les employeurs à considérer l'immigration plus qu'auparavant;

CONSIDÉRANT QUE mieux comprendre les enjeux reliés à l'immigration en région, les obstacles et le parcours que vivent les personnes immigrantes et mieux connaître les différences culturelles peut s'avérer important dans le cadre du travail des employés de la MRC et des élus;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) a pour mission de sensibiliser à la diversité culturelle et d'outiller les intervenants du milieu et souhaite offrir une formation d'environ 2 heures en ce sens en mars 2020, dates ciblées 9 et 16 mars pour le personnel de la MRC et des municipalités et 17 mars pour les élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser les employés de la MRC à suivre la formation SANAM;

QUE la formation soit dispensée, selon les disponibilités, en deux ou trois groupes (en mars 2020) et que les directions générales des municipalités soient invitées à y participer;

QUE la formation pour les élus soit organisée en tenant compte de la réunion de travail du Conseil prévue en mars;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 107-02-20

PROJET DE CRÉATION D'UNE ENTITÉ DISTINCTE POUR LE SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM)

CONSIDÉRANT les échanges du Comité directeur du SANAM composé de représentants des bailleurs de fonds et la représentante du MIFI en lien avec les modifications apportées au programme *Réussir l'intégration* à partir du 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'orientation du Comité directeur de procéder à la création d'une entité distincte sans but lucratif pour le SANAM dont la MRC de La Matanie est fiduciaire, partenaire financier et employeur;

CONSIDÉRANT QUE les personnes en poste cesseront éventuellement d'être à l'emploi de la MRC pour devenir à l'emploi de la nouvelle entité SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif prend acte de l'orientation et mandate la directrice générale à représenter la MRC dans la démarche, à signer les documents et à participer au conseil d'administration de la nouvelle entité à être mise en place pour le SANAM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 108-02-20

COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE LA MATANIE – DÉSIGNATION DES MEMBRES ET DE L'OFFICIER DÉLÉGUÉ AYANT LE POUVOIR D'ADMETTRE TEMPORAIREMENT LES USAGERS

CONSIDÉRANT la création d'un poste de direction adjointe au développement territorial et transport et la nomination de madame Vanessa Caron;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 185-03-19 désignant les membres du comité d'admissibilité au transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 700-11-13 désignant un officier délégué de la MRC ayant le pouvoir d'admettre temporairement les usagers du transport adapté jusqu'à ce que l'admission soit entérinée par le comité d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE désigner les personnes suivantes au comité d'admissibilité du Transport adapté de la MRC de La Matanie :

- M^{me} Vanessa Caron, officier délégué de la MRC, et M^{me} Nancy Desrosiers à titre de substitut;
- M^{me} Marie-Jeanne Doiron, représentante de l'ADHG, et M^{me} Lise Whittom à titre de substitut;
- M^{me} Ann-Marie Bilodeau, représentante du CISSS du Bas-Saint-Laurent, et M^{me} Isabelle Gagné à titre de substitut ou toute autre personne désignée par le CISSS;

DE nommer la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, officier délégué de la MRC ayant le pouvoir d'admettre temporairement les usagers du transport adapté jusqu'à ce que l'admission soit entérinée par le comité d'admissibilité, et que madame Nancy Desrosiers agisse aussi à titre de substitut à l'officier ayant le pouvoir d'admettre temporairement les usagers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 109-02-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À CONSTRUCTION SOGESCO – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION DE LA MRC

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaménager la réception de la MRC et de procéder au remplacement d'une porte (local #335);

CONSIDÉRANT la proposition de Construction SOGESCO, en date du 21 janvier 2020, en lien avec les travaux demandés selon les plans et devis réalisés par les architectes pour un montant total de 12 520 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater Construction SOGESCO pour les travaux de réaménagement de la réception de la MRC et de remplacement d'une porte au montant total de 14 394,87 \$, incluant les taxes payable à même le budget 2020;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 110-02-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À CHUBB EDWARDS – REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE INCENDIE, ANNONCIATEUR ET AJOUT D'UN KLAXON

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme incendie (modèle QS4) avec un annonciateur (ANN-QS4) ne sont plus fabriqués et les pièces de remplacement sont désormais obsolètes;

CONSIDÉRANT la proposition no 22-904-4042-100 de la firme Chubb Edwards pour le remplacement du panneau de contrôle incendie et annonciateur ainsi que l'ajout d'un klaxon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission de Chubb Edwards au montant de 8 200,00 \$ avant les taxes, payable à même le budget 2020, et autorise l'installation desdits équipements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 111-02-20

AUTORISATION D'ACHATS – REMPLACEMENT D'ORDINATEURS

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler et de mettre à jour l'équipement informatique de plusieurs postes de travail des employés de la MRC;

CONSIDÉRANT la soumission #3218, de la Coop du Cégep de Matane, au coût de 7 406,85 \$, avant les taxes applicables, concernant l'achat de 6 ordinateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat, auprès de la Coop du Cégep de Matane, de 6 ordinateurs pour les employés de la MRC au montant total de 8 516,02 \$ taxes incluses, payable à même le budget 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 112-02-20

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE – ABONNEMENT ET ADHÉSION 2020

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement de l'abonnement et de l'adhésion pour 2020 de la Société d'histoire et de généalogie de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement de l'abonnement et de l'adhésion à titre de membre corporatif pour l'année 2020;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 113-02-20

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER - AUTORISATION À LA VILLE DE MATANE DE DÉPOSER UNE DEMANDE CONJOINTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 83-01-20 du Conseil de la MRC confirmant au ministère de la Culture et des Communications l'intérêt de la MRC de La Matanie de s'associer à la ville de Matane pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la ville de Matane de déposer une demande conjointe au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 114-02-20

ENTENTE DE COLLABORATION ET D'UTILISATION DE DONNÉES ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BSL ET LES HUIT MRC DU BSL CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent sont partenaires et membres réguliers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a procédé à l'identification des milieux naturels et humides d'intérêt pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du territoire privé (2012-2013) ainsi qu'à la priorisation de ces milieux en fonction de ses orientations stratégiques (2014-2015);

CONSIDÉRANT QUE les exercices d'identification et de priorisation ont fait l'objet d'une concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'identification et de priorisation sont basés sur des éléments de connaissance du territoire sans avoir fait l'objet de validation terrain et que la mise à jour de ces éléments de connaissances territoriales peut modifier de façon significative les résultats obtenus si les analyses étaient refaites;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont pour objet de maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement (SAD) applicable à l'ensemble de leur territoire et qu'elles déterminent, entre autres, les orientations d'aménagement, les grandes affectations du territoire ainsi que les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières notamment pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'identification et de priorisation des milieux naturels et humides d'intérêts pour la conservation de la biodiversité peuvent être utiles aux MRC dans la mise à jour du SAD, dans l'élaboration du PRMHH ou dans la planification et l'analyse de projets de développement en vue d'éviter ou de réduire les perturbations anthropiques dans ces milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des milieux humides sur certaines portions de territoire des MRC par Canards Illimités Canada (CIC) peut être utile à l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'Entente de collaboration et d'utilisation de données entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les huit MRC du BSL concernant les milieux humides

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Entente de collaboration et d'utilisation de données entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les huit MRC du BSL concernant les milieux humides;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie;

DE mandater le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour le suivi du dossier.

ADOPTÉE

Madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière, se joint à la rencontre à 10 h 45.

VARIA

- a) Début des négociations pour la convention collective
- b) Début du contrat avec le nouveau transporteur
- c) Projet de politique pour les cadres
- d) Postes vacants en évaluation foncière

Début des négociations pour le renouvellement de la convention collective

La directrice générale informe les membres du comité que la première rencontre avec le SCFP, section locale #4602, en vue du renouvellement de la convention collective se tiendra le 5 mars prochain.

Début du contrat avec le nouveau transporteur

La directrice générale indique aux membres du comité que le nouveau contrat de transport avec les autobus La Québécoise est amorcé et leur fait état des échanges. Le 3 février 2020 marque le début des activités de l'entreprise et coïncide avec la prise en charge du service par la madame Vanessa Caron à titre de nouvelle directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport.

Projet de politique pour les cadres

Un projet de politique préparé en collaboration avec l'équipe de direction est remis aux membres du comité administratif. Les sources d'inspiration et les grandes lignes du projet sont expliquées, des informations seront complétées et il est convenu que le dossier sera discuté au prochain comité administratif.

Monsieur Jérôme Landry quitte la séance à 11 h 40.

RÉSOLUTION 115-02-20

POSTES VACANTS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT l'état de situation exposé par la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière ainsi que les échanges avec les membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT les pistes de solutions proposées pour favoriser le recrutement et la rétention du personnel pour le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière, madame Nancy Desrosiers, pour effectuer les démarches convenues et participer aux rencontres du Comité de relation de travail (CRT) pour proposer des solutions au problème de recrutement au service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 116-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (KANO)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Kano – projet de conception de jeux de société mettant en valeur le patrimoine de la région: subvention de 2 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 117-02-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ÉOLE EN MUSIQUE 2020)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Éole en musique 2020 – 11^e édition du Festival Éole en musique du 16 au 18 juillet 2020 à Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Éole en musique 2020 – 11^e édition du Festival Éole en musique du 16 au 18 juillet 2020 à Matane : 5 000 \$;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *FDT 2020-21 – Programme de visibilité* :

- Éole en musique 2020 – 11^e édition du Festival Éole en musique du 16 au 18 juillet 2020 à Matane : 5 000 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 118-02-20

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 12 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Andrew Turcotte*